



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

☎ 05.62.89.22.89

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- absents : 0
- procurations : 4
- ayant pris part au vote : 33
- vote pour : 33

L'an deux mille vingt et un et le 8 décembre à 18 heures, les membres du conseil municipal de la commune de l'Union se sont réunis dans la Salle des Fêtes sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 2 décembre 2021, conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents : M. PERE, M. NAVARRO, MME BEC, M. ROUX, MME GODEAS, M. FEUILLERAT, MME GREGOIRE, M. BAUMLIN, MME GUEDES, M. ROFE, MME. SIMON LABRIC, M. ORTIC, MME. QUONIAM-DOUREL, M. PUGET, MME. PERROUX, M. MOLET, M. GARDE, MME CELERIER, M. BAMIÈRE, M. COMBE, M. CADIEU, M. DOMENEGUETTY, MME FERRE, MME SERRET-PEREZ, M. MITTAUX, MME GENNARO-SAINT, MME MAURIN, MME GRUEL, M. ESPIAU.

Etaient absents excusés ayant donné procuration : MME JARRIGE (POUVOIR A M. PUGET), MME TOULZE (POUVOIR A MME. CELERIER), MME. CABERO (POUVOIR A MME. FERRE), M. MERLEY (POUVOIR A M. NAVARRO).

Etaient absents excusés :

MME. MONIQUE GUEDES est élue secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION n°2021/116

Objet : Convention pluriannuelle d'objectifs et de Moyens avec la Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.) et les Fédérations Régionale et Départementale des M.J.C

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération D2016-100 du 9 novembre 2016 relative au partenariat entre la Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.) de l'Union et notre Commune.

Ce partenariat se traduit notamment par :

- Une convention avec la Fédération Régionale des Maisons des Jeunes et de la Culture (M.J.C.) relative au financement du poste de Directeur et du poste d'Animateur pour un montant de 104 227 €/an,
- La mise à disposition de locaux et le financement de l'entretien de ces locaux pour un montant de l'ordre de 41 816 €,
- Une subvention annuelle de 4 000 €,
- L'actualisation des objectifs du Projet Educatif Territorial (PEDT).

Monsieur Le Maire propose au Conseil Municipal de renouveler ce partenariat qui arrive à échéance au 31 décembre 2021 pour la période 2022-2024.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité,

- De renouveler le partenariat entre la Maison des Jeunes et de la Culture (M.J.C.) de l'Union et notre Commune, qui arrive à échéance au 31 décembre 2021 pour la période 2022-2024.
- De l'autoriser à signer la convention d'objectifs et de moyens avec l'association susmentionnée.

Pour copie conforme,

**Le Maire,
Marc PÉRE**

- Transmis le 14 DEC. 2021
- Affiché le 14 DEC. 2021



H. GUEDES

Pour le Maire
et par délégation
L'Adjoint au Maire